

Thèmes > La santé > Les services et numéros d'urgence > Le 112 et le 101

Le 112 et le 101

Dernière mise à jour 05/06/2025

Si vous avez besoin :

- **D'une ambulance, des pompiers ou de la police : appelez le 112.** Par exemple pour un incendie, un accident avec des blessés, une crise cardiaque, une agression violente avec un blessé...
- **Seulement de la police : appelez le 101.** Par exemple pour un accident ou une agression sans blessé, un cambriolage...

Si vous avez vécu une mauvaise expérience avec le numéro d'appel 112 et que vous souhaitez déposer une plainte, ou si vous souhaitez tout simplement poser une question, n'appellez surtout pas le 112 : remplissez plutôt le formulaire de contact sur le site 112.be. (<https://112.be/fr/contact>)

Ressources

- Tout savoir sur le 112 (<https://112.be/fr>)
112.be

L'application mobile « 112 BE »

Téléchargez l'application « 112 BE » pour les smartphones. Elle a plusieurs avantages :

- Vous pouvez appeler très rapidement une ambulance, les pompiers, ou la police, et vous ne devez pas retenir les numéros d'urgence ;
- La centrale d'urgence sait directement qui vous êtes et où vous vous trouvez ;
- Vous pouvez enregistrer des informations comme un handicap ou une allergie à un médicament, et la centrale aura directement connaissance de ces informations ;
- Si vous avez des difficultés pour parler, entendre ou vous exprimer, la centrale peut vous envoyer des messages via une interface de chat ;
- Si vous êtes tombé inconscient ou que les services de secours ne vous trouvent pas, ils peuvent faire sonner l'alarme de votre téléphone pour essayer de reprendre contact.

Attention, l'application « 112 BE » ne fonctionne qu'en Belgique.

Ressources

- Télécharger l'app 112 BE pour Android
(<https://play.google.com/store/apps/details?id=be.Nextel.EmergencyApp112>)
GooglePlay
- Télécharger l'app 112 BE pour iPhone (<https://apps.apple.com/be/app/112-be/id1249304307>)
AppStore

Le numéro 112 pour les personnes sourdes, malentendantes, ou qui ont un trouble de l'élocution

Les personnes sourdes, malentendantes, ou qui ont un trouble de l'élocution peuvent contacter le 112 par chat ou par SMS :

- **Par chat** : une interface de chat est présente dans l'application « 112 BE ». Cependant cette fonction ne s'active que si, lors de votre enregistrement sur l'app, vous avez signalé que vous étiez dans l'une des trois situations suivantes : sourd, malentendant, avec un trouble de l'élocution ;

- **Par SMS** : envoyez « contact » par mail à l'adresse sms@ibz.fgov.be ou par SMS au 8842. Vous recevrez deux numéros d'appel à encoder dans votre téléphone : un numéro pour appeler une ambulance et/ou les pompiers (pour quand il y a des blessés), et un numéro pour appeler seulement la police. Pour appeler et entrer en contact avec le service d'urgence, il suffira d'envoyer un SMS au bon numéro.

Ces dispositifs d'appels par chat ou SMS ne doivent être utilisés que par les personnes qui en ont réellement besoin, c'est-à-dire qui sont dans l'impossibilité de communiquer oralement. En effet, en situation d'urgence, il est toujours plus facile et plus rapide de communiquer oralement.

Ressources

- Le 112 pour les sourds et les malentendants (<https://112.be/fr/pour-les-sourds>)
112.be

Dernière mise à jour 05/06/2025